EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2025 06 08
OBJET :
Cession de la parcelle cadastrée section BN n° 24 p2 sise au chemin de Mazin et établissement d'une servitude de passage

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingeard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.
Etaient représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, Malika Vannucci, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig.
Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BN n° 24 sise au chemin de Mazin d'une contenance de 1.201 m² sur laquelle est installé un microsite. Compte-tenu des nuisances occasionnées aux riverains par les activités de ce microsite, la commune envisage de le déplacer.

Il informe le conseil que Mme Camille Martinet et M. Alexandre Nobile ont sollicité l'acquisition d'une partie de ce terrain, classé en zone UD au Plan Local d'Urbanisme avec une emprise de construction maximale de 9 %.

Monsieur le Maire propose au conseil de réserver une suite favorable à cette demande d'acquisition pour la partie du terrain cadastré section BN n° 24p2 d'environ 942 m² au prix de 150.000 €. Un document d'arpentage viendra définir les nouveaux numéros de parcelles. L'avis des domaines du 30 avril 2025 fixe la valeur vénale de la totalité du terrain à 221.000 € assorti d'une marge d'appréciation de 10 %. Il propose également au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette cession.

Monsieur le Maire indique que sur la partie de la parcelle qui restera propriété de la commune, cadastrée n° 24 p1 d'environ 298 m², figure une voie goudronnée permettant l'accès à la partie de la parcelle qui va être cédée, cadastrée n° 24 p1.

Aussi, il propose au conseil d'approuver au profit de la parcelle n° 24p2, la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle n° 24p1 d'une emprise de 139 m², tel que figurant sur le plan ci-annexé. Il propose également au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à la constitution de cette servitude. Les différents frais d'établissement de la servitude seront à la charge du bénéficiaire.

Le conseil municipal,
Ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

Décide de céder au prix de 150.000 € à Mme Camille Martinet et M. Alexandre Nobile, la parcelle cadastrée section BN n° 24p2 pour une superficie d'environ 942 m².
Un document d'arpentage viendra définir les nouveaux numéros de parcelles.
L'avis des domaines du 30 avril 2025 est joint à la présente délibération.

Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches et formalités nécessaires à cette cession.

Approuve au profit de la parcelle cadastrée section BN n° 24p2, la constitution d'une servitude de passage d'une surface de 139 m² sur la parcelle communale cadastrée section BN n° 24p1. Le plan de servitude est joint à la présente note.

Autorise le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à la constitution de cette servitude. Les différents frais d'établissement de la servitude seront à la charge du bénéficiaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28

Pour : 28
MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingeard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto.

Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
006-210600482-20250619-20250608-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/06/2025
Publication : 23/06/2025
Le Maire, Francis TUJAGUE